

COMMUNE DE REVIN



**Plan Local d'Urbanisme** (transformation du P.O.S. en P.L.U.)

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le Plan Local d'urbanisme (Transformation du POS en PLU).

Cachet de la mairie et signature du Maire



M. Daniel DURBECQ



Approuvé le : 21 octobre 2021



VILLE DE REVIN  
54 rue Victor Hugo – B.P. 14 - 08500 REVIN  
Tél 03.24.41.55.65. Fax 03.24.40.28.99.  
E-mail : [contact@ville-revin.fr](mailto:contact@ville-revin.fr)

| Révisé le: |  | Modifié le: |  | Mis à jour le: |  |
|------------|--|-------------|--|----------------|--|
|            |  |             |  |                |  |
|            |  |             |  |                |  |
|            |  |             |  |                |  |
|            |  |             |  |                |  |

---

**Sommaire :**

---

|          |   |         |
|----------|---|---------|
|          | TABLE DES ABRÉVIATIONS  | Page 2  |
|          | PRÉAMBULE   | Page 3  |
| <b>1</b> | ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES                | Page 5  |
| <b>2</b> | ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES  | Page 9  |
| <b>3</b> | ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT  | Page 12 |
| <b>4</b> | ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE | Page 19 |
| <b>5</b> | ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS   | Page 26 |

## Table des abréviations :

### C

C.C.A.R.M. Communauté de **C**ommunes **A**rdenne **R**ives de **M**euse  
C.C.A.S. Centre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

### E

E.H.P.A.D. Établissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **Â**gées **D**épendantes

### H

H.L.M. **H**abitation à **L**oyer **M**odéré

### I

I.C.P.E. Installation **C**lassée pour le **P**rotection de l'**E**nvironnement  
I.N.S.E.E. Institut **N**ational de la **S**tatistique et des **É**tudes **É**conomiques

### N

N.R.A. **N**œud de **R**accordement d'**A**bonnés

### O

O.A.P. **O**rientation d'**A**ménagement et de **P**rogrammation  
O.P.A.H. **O**rientation **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat

### Q

Q.E.B. **Q**ualité **E**nvironnementale d'un **B**âtiment

### P

P.A.D.D. **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables  
P.L.U. **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme  
P.N.R.A. **P**arc **N**aturel **R**égional des **A**rdennes

### Q

Q.E.B. **Q**ualité **E**nvironnementale d'un **B**âtiment

### R

R.D. **R**oute **D**épartementale  
R.P.G. **R**egistre **P**arcellaire **G**raphique

### S

S.D.T.A.N. **S**chéma **D**irecteur **T**erritorial d'**A**ménagement **N**umérique  
S.T.I.C. **S**entiers **T**ouristiques d'**I**ntérêt **C**ommunautaire  
S.R.U. **S**olidarité et **R**enouvellement **U**rbain

### Z

Z.N.I.E.F.F. **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **É**cologique **F**aunistique et **F**loristique

### Une ligne de conduite : le développement durable

Les lois successives intervenues depuis 2000 placent le **développement durable** au cœur de la démarche de la planification. La notion de développement durable se définit comme un développement fondé sur la solidarité avec les générations futures : **"satisfaire à ses propres besoins sans remettre en cause les besoins futurs"**.

Cette notion s'exprime dans quelques principes fondamentaux : **équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respects de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et l'une de ses pièces maîtresse, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue donc un enjeu majeur et complexe.

### Qu'est-ce que le P.A.D.D.<sup>1</sup> ?

- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

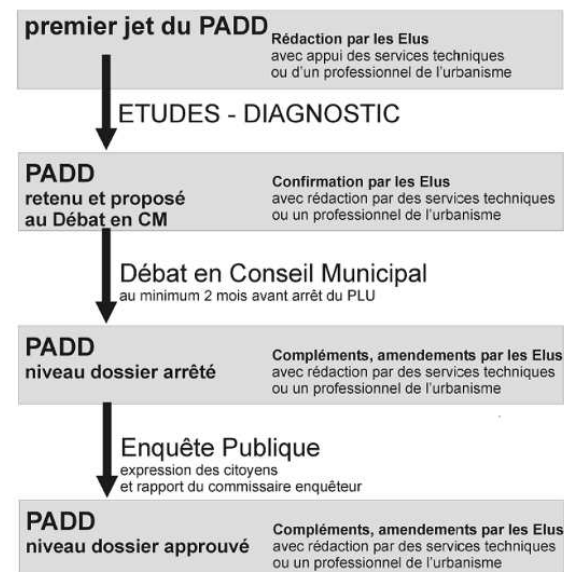
<sup>1</sup> Article L.151-5 du code de l'urbanisme créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015

### Ce qu'il faut retenir ...

**Le P.A.D.D. pose la question du "devenir du territoire de Revin" pour les 10 à 15 prochaines années.**

Ce document, simple et concis, se veut accessible à tous les citoyens et les habitants, en leur donnant une information claire sur le projet territorial. Il exprime et traduit **la vision future du territoire souhaitée à la majorité par la collectivité et les habitants.**

**Le P.A.D.D. n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement**, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.), eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

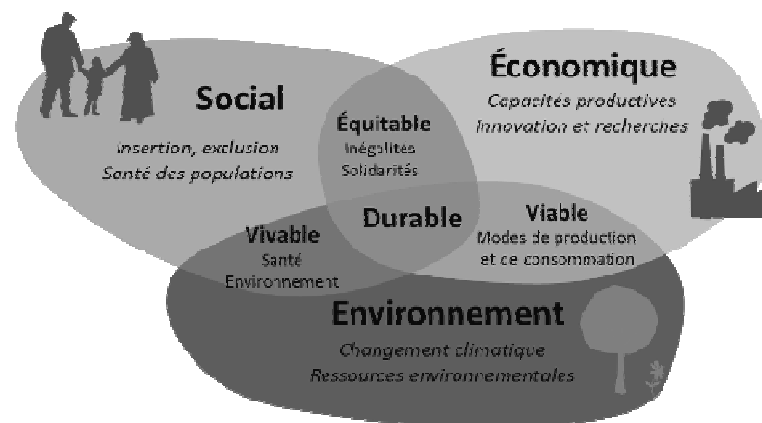


© Source : extrait de la fiche n°3 du CERTU « Le P.L.U. / Le contenu du P.A.D.D. » juin 2013

Enfin, le P.A.D.D. de Revin s'appuie sur les grands axes de réflexion et les enjeux du territoire issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, et rappelés de façon synthétique dans le présent document.

Il se fonde aussi sur trois ambitions communales :

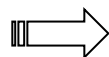
- **Retrouver un cadre économique plus favorable à l'emploi** suite au repli industriel local, **et stopper la baisse démographique**,
- **Conforter le développement du tourisme et poursuivre la valorisation des sites patrimoniaux, historiques, naturels et forestiers**, en trouvant un équilibre avec la sensibilité environnementale locale,
- **Atteindre un développement durable de Revin permettant à ses habitants de retrouver une image positive et attractive de leur territoire**, et pérenniser cette dynamique positive.



# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.1. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Le territoire de **Revin** abrite plusieurs zones environnementales remarquables.

**La vallée de la Meuse** structure le paysage.

Les points d'appel dans le paysage sont majestueux (**Mont Malgré-Tout**, **Mont Devant-Revin**, etc.).

Les franges boisées du plateau marquent le paysage et cadre la vue en direction du fond de vallée urbanisé.

**Milieus écologiques de grand intérêt et protégés**: site Natura 2000, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.), sites classés, Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.), etc.

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

#### 1.1.1. IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES RECENSÉS COMME ÉTANT SENSIBLES

- en informant les tiers à travers le P.L.U. de la présence locale de zones recensées au niveau national ou européen comme étant des milieux accueillant des espèces protégées ou des associations végétales originales (Bois et escarpements rocheux du Mont Malgré-Tout, Bois communaux de Revin, forêt domaniale de Château-Regnault, etc.),
- en préservant le paysage du front de Meuse incluant les sites classés des « Berges de la Meuse à Revin » et des « Dames de Meuse à Laifour, les Mazures, Anchamps et Revin ».

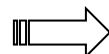
#### 1.1.2. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- prendre en compte le Document d'Objectif du site Natura 2000,
- mettre en avant le patrimoine naturel en tant que levier au développement touristique.

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.2. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES FORESTIERS

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*Les milieux forestiers sont omniprésents à l'échelle du territoire à près de 90% (plateau ardennais). Au sein de ces milieux boisés, la différenciation s'opère selon l'aménagement sylvicole et notamment parmi le choix des essences, feuillues ou résineuses et selon les grands types de traitements, futaies régulières, taillis sous futaie, etc.*

*Les boisements traités en futaie régulière, (épicéa) sont peu favorables à la biodiversité et constituent un milieu peu perméable pour certains taxons.*

*Actuellement, la forêt communale de Revin et la forêt domaniale de Château-Régnault sont soumises au régime forestier.*

*Les espaces forestiers sont recoupés en tout ou partie par la zone Natura 2000 (ZPS du Plateau Ardennais), des Z.N.I.E.F.F. de types I et II et deux sites classés (Berges de Meuse et Dames de Meuse). Ils sont aussi concernés par des activités touristiques, sportives, culturelles ou de loisirs.*

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

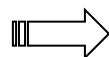
Il s'agit :

- de protéger le massif forestier et d'autres espaces boisés présentant un intérêt écologique et/ou paysager renforcé (ex : Bois de la Chapelle inséré en zone urbaine) et les intégrer aux réseaux environnants (lien avec les trames verte et bleue, continuités écologiques, etc.),
- de prendre en compte le régime forestier et le(s) plan(s) d'aménagement forestier recoupant le territoire communal, favorisant leur protection mais aussi leur exploitation durable (création de routes forestières, d'espaces de stockages, etc.),
- de trouver le juste équilibre entre les plantations de résineux (qui constituent à ce jour la principale ressource financière de la ville, autre que la fiscalité directe) et les feuillus,
- de prendre en compte la réglementation actuelle sur les massifs forestiers (bois communaux et forêts domaniales),
- et d'avoir une approche croisée avec :
  - les besoins de fonctionnement de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin Saint-Nicolas / Les Mazures,
  - des besoins de fonctionnement et de renforcement du réseau électrique traversant le milieu boisé (passage de lignes électriques Haute Tension),
  - et de la fonction sociale et touristique au sens large d'une partie de l'emprise forestière (ex : calvaire du Maquis des Manises, sentiers de randonnées, site(s) de parapente, etc.).

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.3. MESURES EN FAVEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*Corridors écologiques et réservoirs de biodiversité aquatiques des vallées de la Meuse et de ses affluents.*

*Réservoirs de biodiversité des massifs boisés recensés dans des sites sensibles (Z.N.I.E.F.F., Z.P.S. / natura 2000, etc.).*

*Milieux spécifiques des affleurements rocheux et des prairies potentiellement humides.*

*Fragmentations potentielles liées au réseau routier et hydrauliques.*

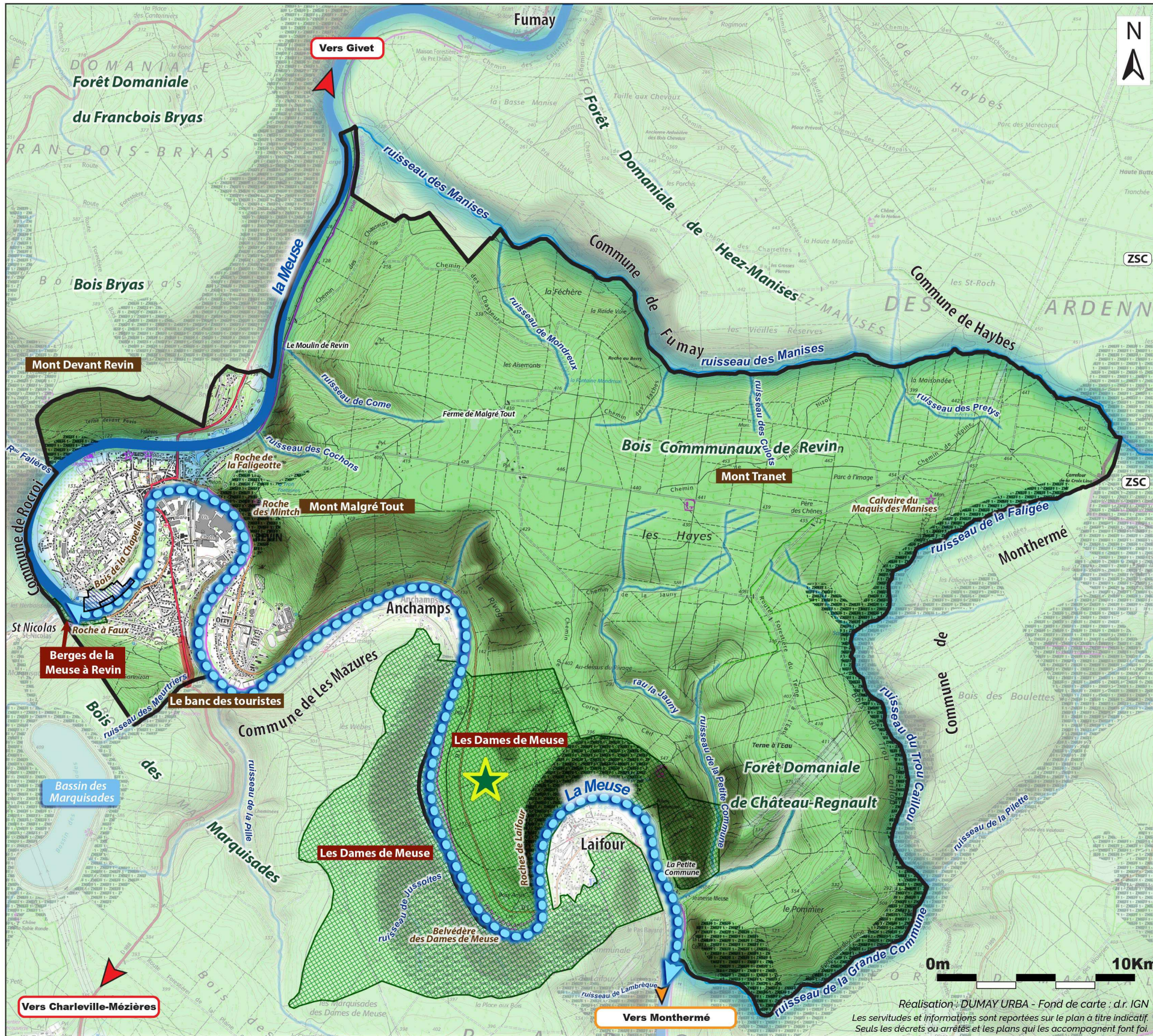
### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT....

Les mesures de protection des espaces naturels doivent être conjuguées avec la nécessité de garantir sur le long terme les échanges écologiques entre les différentes entités protégées.

Pour cela, le Plan Local d'Urbanisme de Revin va s'attacher à :

- privilégier le classement en zone naturelle et forestière des espaces naturels et forestiers sensibles,
- veiller à préserver la liaison entre les espaces protégés, naturels et boisés,
- s'assurer que les choix établis en faveur du développement urbain ne remettent pas en cause les continuités écologiques (perméabilité pour les échanges faunistiques),
- élargir cette orientation de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques à la réflexion amont de tout projet d'aménagement ou d'équipement,
- préserver les parcs en milieu urbain (ex : parc Rocheteau) ou en frange urbaine.

# CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



- Limite du territoire communal de Revin
- PROTECTIONS DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET REMARQUABLES**
- Trame verte et bleue**
  - Plateau et versants boisés accompagnés de leurs milieux rupestres
  - Espaces agricoles et urbains
  - Réseau hydrographique superficiel
- Espaces naturels sensibles et réservoirs de biodiversités**
  - ZICO - Plateau Ardennais (ensemble du territoire)
  - Natura 2000 ZPS - Plateau Ardennais et réservoir de biodiversité (milieux forestiers, ouverts, rupestres) à préserver
  - Natura 2000 ZSC - Tourbières du Plateau Ardennais et réservoir de biodiversité des Milieux Humides à préserver
  - Z.N.I.E.F.F. de type 1
  - Périmètres de protection des captages d'eau potable immédiat et rapproché
- Patrimoine naturel remarquable**
  - Site naturel emblématique et Site classé à préserver et à valoriser
  - Les Dames de Meuse
- PROTECTIONS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**
- Préservation des continuités écologiques**
  - Continuité écologique des milieux humides à préserver ou restaurer
  - Fragmentation potentielle de continuité écologique à prendre en compte

Réalisation : DUMAY URBA - Fond de carte : d.r. IGN  
 Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif.  
 Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

## 2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

### 2.1. PRÉSERVER LES ESPACES « OUVERTS » DES BORDS DE MEUSE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*Aucun siège d'exploitation agricole n'est recensé sur le territoire de Revin depuis plusieurs années, de même que des terrains déclarés au Registre Parcellaire Graphique (analyse de 2013 à 2019).*

*Plus ponctuellement en bord de Meuse, on peut noter la présence de milieux ouverts et semi-ouverts non bâtis occupés par des prairies, des pâtures, des friches, ou des jardins accolés formant une sous-trame le long de la Meuse. Ces milieux peuvent également être classés pour certains en zones humides ou potentiellement humides puisque constitutifs du champ d'expansion naturel des crues de la Meuse.*

*Ces espaces sont majoritairement intégrés au secteur B de l'AVAP / SPR (Bords de Meuse), de protection paysagère.*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

- privilégier le classement en zone naturelle des prairies, jardins ou pâtures des bords de Meuse, soumis majoritairement au risque d'inondations,
- intégrer la protection du paysage visée par l'AVAP / SPR (secteur B) et prévoyant une constructibilité limitée en faveur de la sauvegarde globale du site revinois.

## 2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

### 2.2. PRÉSERVER LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Le paysage local est structuré par quatre grandes entités paysagères distinctes :

- Le plateau boisé,
- La vallée de la Meuse et ses méandres,
- Les versants de vallée boisés,
- La plaine alluviale urbanisée.

Topographie typique d'une vallée, avec points de vue à préserver depuis les versants (points de vue de la Roche des Mintch, de la Roche de la Faligeotte et du Banc des Touristes notamment).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

##### 2.2.1. PRÉSERVER LE CADRE NATUREL, FORESTIER, URBAIN ET ARCHITECTURAL REVINOIS

- en mettant en place une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (futur Site Patrimonial Remarquable) et en intégrant au PLU ses dispositions,
- en préservant la « façade fluviale » de Revin, et la couverture forestière du territoire,
- en préservant les parcs en milieu urbain (parc Rocheteau, parcs attenants aux anciennes propriétés patronales, etc.).

##### 2.2.2. PERMETTRE LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ SYLVICOLE DURABLE, QUI CONTRIBUE À LA VALORISATION ET À L'ENTRETIEN DU PAYSAGE LOCAL BOISÉ EN GRANDE PARTIE

Orientation transversale, liée à la protection des espaces naturels et forestiers.

##### 2.2.3. MENER UNE RÉFLEXION SUR LA REQUALIFICATION DES BELVÈDÈRES PERMETTANT D'APPRÉCIER DES POINTS DE VUE REMARQUABLES

Orientation liée aux recommandations du Plan de paysage Est du P.N.R.A.

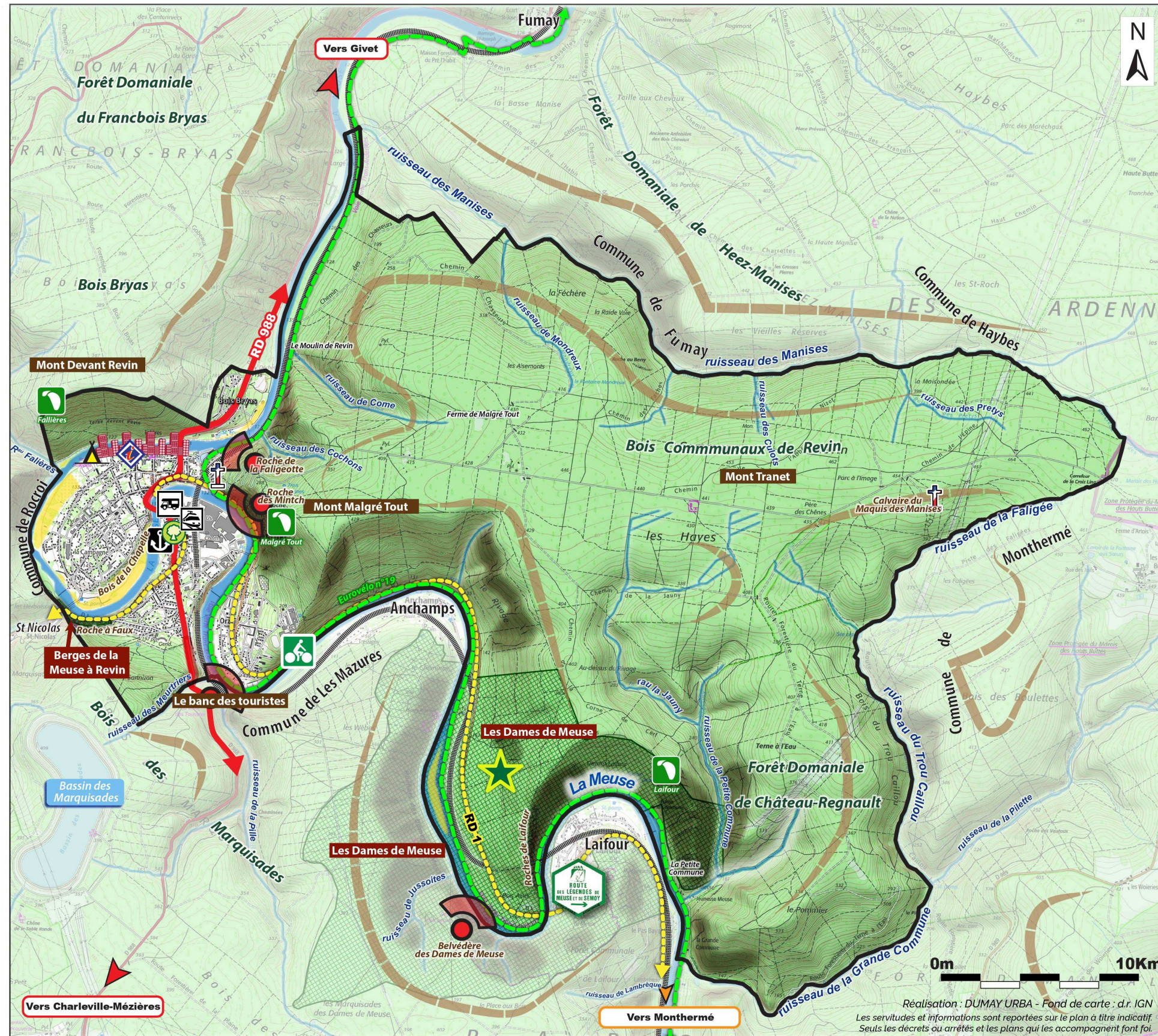
Orientation liée à la thématique du développement touristique.

- réfléchir à l'amélioration de la signalétique annonçant ces belvédères et à la possible implantation de panneaux accompagnant la lecture du paysage sur place.
- réfléchir à l'aménagement global de ces sites (notamment l'aire de décollage des parapentes et la Roche à Faux) afin de les rendre plus attractifs et accueillants.

##### 2.2.4. POURSUIVRE LES ACTIONS DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION AU CADRE DE VIE

- actions en faveur de la propreté des espaces publics (ex : campagne d'affichage ou actions de sensibilisation dès le plus jeune âge comme dans les écoles, mise en place de canisettes, etc.)



# CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES





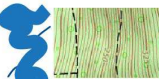


— Limite du territoire communal de Revin

## PROTECTIONS DES PAYSAGES ET DES ESPACES AGRICOLES

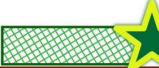

**Concilier développement du territoire et préservation des rares terres agricoles**

-  Plateau, Crêtes et versants boisés accompagnés de leurs milieux ruraux
-  Plaine alluviale urbanisée accompagnée de ses milieux ouverts (agricoles, jardins, vergers)

## Préserver le paysage et le cadre de vie

-  Points de vue remarquables et principaux belvédères à valoriser
-  Préserver la « façade fluviale » et notamment celle du Vieux Revin
-  Préserver les versants abrupts et boisés accompagnant les méandres de la Meuse et les zones urbaines de Revin, Anchamps et Laifour.
-  Cadre de vie et atouts paysagers et patrimoniaux à valoriser
-  Itinéraires de découverte touristique majeurs et leurs sensibilités paysagères à prendre en compte (RD 988, voie ferrée, routes touristiques, Eurovélo,...)

## Patrimoine naturel et paysager remarquable

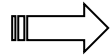
-  Site naturel touristique emblématique et périmètre de Site classé des Dames de Meuse à préserver et à valoriser
-  Site classé des Berges de Meuse à Revin

Réalisation : DUMAY URBA - Fond de carte : d.r. IGN  
 Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif.  
 Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

### 3.1. PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

L'importance locale du réseau hydrographique induit malheureusement la présence de :

- **zones inondables** liées aux débordements de la Meuse,
- de secteurs concernées par des nappes sub-affleurantes ou par une sensibilité très-forte à l'aléa **remontée de nappes**.

On note aussi la présence :

- du **risque de mouvement de terrain** (au droit des affleurements rocheux notamment),
- d'un **aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen**,
- du **risque de feu de forêts** (modéré et dépendant des conditions météorologiques),
- de **risques technologiques et de sols pollués** liés à la nature d'activités industrielles exercées,
- du **risque nucléaire lié à la centrale de Chooz**.

Ces risques avérés font partie des données à prendre en considération dans le choix des futures zones à urbaniser.

La station d'épuration revinoise est dimensionnée pour un niveau de 12 000 ÉqH.

En 2019 et au global, la défense incendie est plutôt satisfaisante, mais elle présente des anomalies à résorber (ex : points d'aspiration à aménager, etc.).

#### 3.1.1. PROTÉGER ET INFORMER LA POPULATION CONTRE LES RISQUES IDENTIFIÉS

- en se conformant aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'inondations (P.P.R.i.) de la Meuse aval,
- en prenant en compte les risques de remontées de nappe, mouvement de terrain, de retrait-gonflement des argiles, les risques technologiques (sites et sols pollués et classement I.C.P.E. en particulier), les nuisances sonores (R.D.988) et le Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire (P.P.I.) de Production d'Électricité de Chooz.

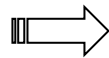
#### 3.1.2. ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- en étant vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions nouvelles et des réhabilitations,
- en encourageant le recours aux énergies **renouvelables** et en incitant au mieux à la **Haute Qualité Environnementale du bâti** (Q.E.B.) pour l'ensemble des aménagements et des constructions / réhabilitations,
- en prenant en compte la capacité de la ressource en eau et les périmètres de protection déclarés d'utilité publique, et les capacités de traitement de la station d'épuration,
- en mettant en place le SPANC et en formalisant le zonage d'assainissement communal,
- en améliorant la couverture incendie,
- **en recherchant une conception, des aménagements, des choix d'implantation pertinents au regard des objectifs environnementaux** (inciter à la conception bio climatique, favoriser une densité qualitative permettant de développer les espaces libres, poursuivre le développement des déplacements doux et les cheminements piétons).

### 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

#### 3.2. PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

##### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La ville de Revin est marquée par l'histoire, et son paysage en garde une très forte empreinte industrielle (anciens bâtiments industriels et architecture urbaine typiques) et religieuse (ancien couvent des Dominicains).

Le Vieux Revin constitue un véritable potentiel touristique, avec ses ruelles, son bâti dense, ses maisons à pans de bois préservées et sa proximité avec le cours de la Meuse (quartier des Quais de Meuse mitoyen).

Un musée est installé dans la « Maison Espagnole », dans le centre-ancien, face à la Meuse.

Des maisons de maître disséminées dans le quartier de la Bouverie-Sarnizon, associées à des cités ouvrières d'exception qui s'étendent également dans le quartier de la Campagne.

Des parcs urbains (aménagés ou forestiers) à préserver : Bois de la Chapelle et Parc Maurice Rocheteau.

Certains de ces éléments patrimoniaux sont inscrits au titre des Monuments Historiques : l'église des Dominicains (ou chapelle du couvent des Dominicains), la Maison Espagnole, la Cité Biard (ou Cité Paris-Campagne).

##### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 3.2.1. DÉFINIR UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- en mettant en place une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (futur Site Patrimonial Remarquable),
- en veillant à préserver l'unité architecturale des secteurs bâtis patrimoniaux (centre-ancien, cité ouvrières d'importance historique...) par un classement et un règlement adapté dans le Plan Local d'Urbanisme.

##### 3.2.2. POURSUIVRE LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- en définissant un règlement favorisant des réhabilitations qualitatives et respectueuses du bâti historique,
- en encourageant la réoccupation et/ou le changement de destination de bâtiment ou ensemble bâti existant, à usage d'habitat ou d'activités jugées compatibles avec la fonction résidentielle des quartiers d'habitat,
- en favorisant la **préservation d'ensembles bâtis de valeur architecturale** (maisons de maîtres notamment),
- **en inventoriant, entretenant et faisant connaître le patrimoine paysager et urbain** (stèles commémoratives, monuments de mémoire, chapelle Sainte-Anne, fontaine publique de la Pompe Lavoye, etc.) qui participe pleinement à l'identité de Revin.

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

### 3.3. ENRAYER LA CHUTE DE POPULATION ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



##### Un déclin démographique :

Revin compte 6603 habitants (population totale légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019). La Ville est confrontée à un phénomène de déclin et enregistre depuis les années 1970 une chute démographique malheureusement importante (plus de 12100 habitants en 1968).

Cette chute s'accompagne d'une nette tendance au vieillissement de la population, avec un indice de vieillissement qui passe de 0,75 au début des années 2000 à 1,05 en 2011 et 1,32 en 2016.

En 2016, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 2,2 (équivalent à celui à l'échelle de la France, 2,22). Les couples mariés ne sont plus majoritaires en 2016.

##### Actifs :

Selon les critères de l'I.N.S.E.E., Revin fait partie de la zone d'emploi de Charleville-Mézières mais dispose de son propre bassin de vie, regroupant également les communes d'Anchamps et de Les Mazures.

En 2016, la population active de Revin est majoritairement constituée d'ouvriers et d'employés salariés, seule la catégorie d'actifs employés étant en progression depuis 2011.

En 2016, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont mieux représentés encore qu'en 2011 (39,9%), mais la part du secteur de l'industrie chute à hauteur de 26,4% (contre 36,7% en 2011), et s'avère moins importante que celle du commerce, des transports et des services divers (29,4%).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 3.3.1. CONTINUER À ŒUVRER POUR STOPPER LA BAISSÉ DE POPULATION ET ENRAYER LE PHÉNOMÈNE DE "FUITE DE LA POPULATION VERS L'EXTÉRIEUR"

- Objectif chiffré de population : Pour les 10 à 15 prochaines années, le souhait de la municipalité est double :
  1. stopper la baisse démographique et ne pas descendre en dessous du seuil de 6 000 habitants,
  2. inverser progressivement la tendance négative actuelle, afin de maintenir le niveau de population autour de 6700 habitants environ.
- Conserver au P.L.U. des zones d'extension de l'habitat dans les secteurs du territoire jugés les plus propices.

##### 3.3.2. CONTINUER À FAVORISER LA REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS

- Poursuivre et soutenir les requalifications déjà engagées sur des initiatives publiques (Ville de Revin) et privées tournées vers le logement social (exemple : requalification de la cité Paris-Campagne),
- Diversifier l'offre de logements en direction de l'accession à la propriété.

##### 3.3.3. RENFORCER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES QUARTIERS ET LES GÉNÉRATIONS

Orientation transversale.

- Ex : mise en place d'ateliers pour les séniors au sein de maison Rocheteau, etc.

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

### 3.3. ENRAYER LA CHUTE DE POPULATION ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (*suite et fin*)

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



#### Logements :

Dynamisé durant de nombreuses années par le développement industriel, le **parc du logement global revinois affiche une tendance à la baisse depuis 1990** (-262 logements entre 1990 et 2016).

Entre 2011 et 2016, les résidences secondaires et les logements occasionnels ont doublé, tandis que les logements vacants ont diminué (- 87 logements).

**La présence de logements vacants est nécessaire pour assurer la fluidité du parc et permettre le parcours résidentiel** («vacance de rotation»). Un taux de vacance proche de 7% permet d'y répondre, mais le taux revinois reste aujourd'hui élevé (15,6% du parc total en 2016).

**Le niveau de confort** est globalement satisfaisant, mais le territoire n'est pas épargné par de l'habitat insalubre ou indigne.

Une majorité des résidents sont des **propriétaires occupants** de leur logement, **et on relève la présence significative du parc locatif HLM**, qui représente 18,7 % des résidences principales en 2016.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

#### 3.3.4. VEILLER À LA MIXITÉ URBAINE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

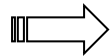
Il s'agit notamment :

- d'anticiper le vieillissement de la population : poursuivre les actions en faveur des besoins renforcés envers les séniors et personnes âgées dépendantes (ex : offrir des logements adaptés, faciliter la mobilité, etc.) ;
- d'achever l'opération de rénovation urbaine engagée sur le quartier d'Orzy ;
- de promouvoir le désenclavement du quartier des Bois Bryas (principalement induit par sa situation géographique dans l'agglomération), afin de relancer son attractivité (ex : à travers les équipements dont il dispose, au moyen de connexions renforcées avec le centre-ville, etc.).

### 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

#### 3.4. OBJECTIFS COMMUNAUX DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

##### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*D'une façon générale, les zones d'extension urbaine locales restent très limitées, compte-tenu de la configuration du relief et de la présence de sensibilités environnementales, telles que les zones inondables du P.P.R.i. (Meuse).*

##### Approche liée aux autorisations d'urbanisme :

*Sur les dix dernières années (2009-2018), la commune de Revin a délivré en moyenne par an près de 10 permis de construire (9,6), et 62 déclarations préalables.*

##### Analyse de la consommation de l'espace :

*De 2002 (date d'approbation de la révision générale précédent document d'urbanisme) à 2019, près de 14ha ont été consommés à Revin, à vocation d'activités, d'équipements publics ou d'intérêt collectif, ou à vocation d'habitat (hors opération de renouvellement urbain à Orzy).*

*Sur la période 1999-2011, l'Outil de Mesure de l'Artificialisation Résidentielle (O.M.A.R.) souligne une hausse de l'artificialisation par l'habitat pendant que le nombre de ménages a diminué.*

##### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

#### 3.4.1. OPTIMISER LE CHOIX GÉOGRAPHIQUE DES ZONES D'EXTENSION DE L'HABITAT.

Il s'agit de conserver au P.L.U. les zones d'extension de l'habitat dans les secteurs du territoire jugés les plus propices, la réflexion s'effectuant dans un souci :

- de préservation du lien social et de communauté de vie, la couronne urbaine immédiate est en ce sens privilégiée,
- de préservation de la qualité du site et des paysages,
- d'économie en matière d'équipement (linéaires de voiries, réseaux, etc.),
- de développement durable (transports et nuisance).

Pour les 10 à 15 prochaines années, la municipalité de Revin se fixe les objectifs chiffrés suivants :

- **Ouvrir à l'urbanisation au maximum 5 ha de zones à urbaniser (type AU) à destination principale d'habitat** (hors « dents creuses ») = **EXTENSION URBAINE MAÎTRISÉE.**

#### 3.4.2. POURSUIVRE LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EXISTANT PAR UNE IDENTIFICATION DES DENTS CREUSES

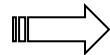
La localisation des nouveaux espaces d'urbanisation doit aussi et surtout être choisie au sein du tissu bâti existant dans une logique de développement qualitatif des espaces bâtis et de réduction de la consommation spatiale.

- **Promouvoir l'urbanisation d'un tiers des « dents creuses »** identifiées au sein de la zone agglomérée = **DENSIFICATION URBAINE ;**

### 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

#### 3.5. OBJECTIFS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

##### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



##### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

##### *Effets pervers générés par la pratique de l'étalement urbain*

*Depuis ces dernières années, la lutte contre l'étalement urbain s'est affirmée au cœur des préoccupations nationales, car il est jugé contraire à un développement urbain durable :*

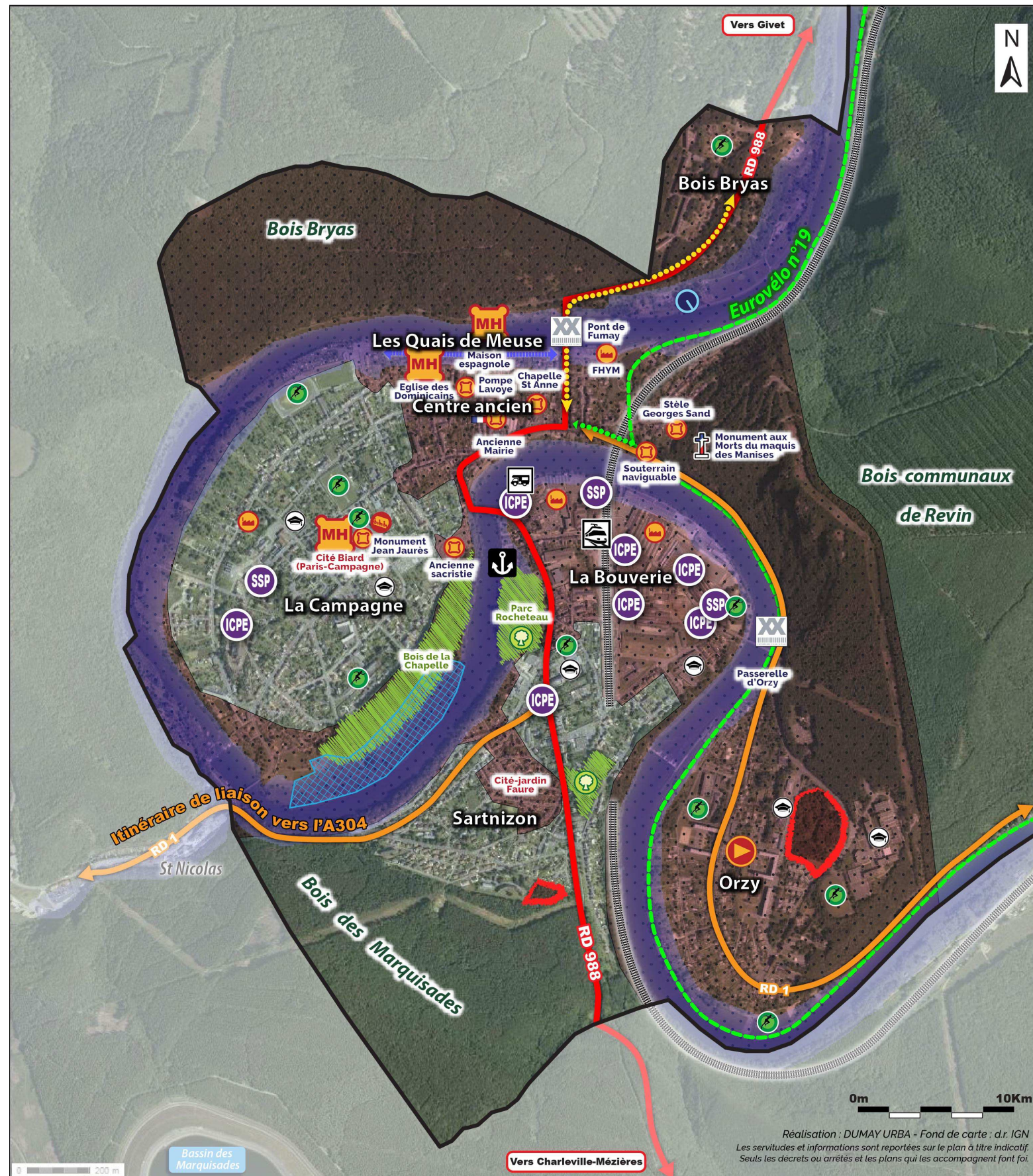
- ✓ *il consomme une ressource non renouvelable : l'espace naturel, agricole et paysager;*
- ✓ *il génère des coûts élevés d'infrastructures : routes, canalisations, câbles;*
- ✓ *il entraîne une consommation énergétique élevée pour les transports et le chauffage;*
- ✓ *il imperméabilise les sols et favorise le ruissellement des eaux pluviales;*
- ✓ *il occasionne des dépenses de plus en plus élevées pour les ménages : éloignement plus important donc coûts de transports plus élevés;*
- ✓ *il éloigne des commerces, des services et des transports en commun;*
- ✓ *il peut engendrer un isolement social.*

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui se profile sur le territoire, contribue aussi à la lutte contre l'étalement urbain (hyper-centre priorisé, lutte contre la vacance des logements et des commerces, etc.)

##### 3.5.1. PROMOUVOIR LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES ET DES LOGEMENTS VACANTS

##### 3.5.2. STOPPER LE DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE DE L'URBANISATION

# CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ



— Limite du territoire communal de Revin

## PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ

**Prendre en compte la dimension environnementale dans le développement urbain**

Prendre en compte des principaux risques et nuisances identifiés :

- Secteurs concernés par le P.P.R.i. de la Meuse Aval
- Sites classés I.C.P.E.
- Sites et sols potentiellement pollués
- R.D. 988 : infrastructure générant des nuisances sonores et un risque de Transport de Matières Dangereuses

Encourager un développement respectueux de l'environnement :

- Station d'épuration de Revin
- Périmètre de protection des captages d'eau potable (limite du périmètre rapproché)
- S'appuyer sur la multimodalité (Voir orientation 5), les coeurs de nature et les pôles d'équipements
- Améliorer les connexions urbaines (Voir orientation 5)

## Préserver le patrimoine architectural et historique

Patrimoine historique et culturel :

- Périmètre global de l'A.V.A.P.
- Sites inscrits au titre des Monuments Historiques
- Éléments patrimoniaux (hors patrimoine industriel) non protégés au titre des Monuments Historiques

Patrimoine industriel :

- Cités ouvrières patrimoniales, maisons de maître et leurs parcs

## Développement urbain et modération de la consommation de l'espace

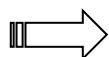
- Programmer des zones à urbaniser mesurées
- Achever la rénovation urbaine du quartier d'Orzy

Réalisation : DUMAY URBA - Fond de carte : d.r. IGN  
 Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif.  
 Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.1. PRÉSERVER L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



L'équipement commercial revinois est principalement structuré autour :

- **du centre-ville et ses abords (quartier ancien)**, où se concentrent plusieurs commerces, services et autres artisanats de proximité (rue Victor Hugo, rue Gambetta, etc.).
- **de la « zone commerciale » du quartier de la Bouverie**, regroupant des enseignes diverses d'alimentation, d'habillement, de bricolage, etc. (avenue Danton, rue du Port, avenue Jean-Baptiste Clément, etc.).

S'ajoutent à ces espaces précités des commerces et services de proximité disséminés « ponctuellement » dans la zone agglomérée, principalement dans les quartiers de la Campagne et de Sartnizon. Les quartiers d'Orzy et du Bois Bryas sont peu ou pas dotés de commerces à ce jour.

Aujourd'hui, c'est principalement le centre-ville qui est confronté à une perte importante de dynamisme commercial, et il fait l'objet d'attention renforcée de la Ville, la CCARM et ses autres partenaires.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

#### 4.1.1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE

Il s'agit notamment de :

- Maintenir dans le centre ancien le principe d'une mixité des fonctions (habitat, commerces et activités de services, etc.),
- Intégrer le périmètre de centralité délimité dans l'hyper-centre revinois,
- Lutter contre la vacance commerciale,
- Poursuivre les actions en faveur d'une amélioration des conditions d'accessibilité aux commerces et de stationnement,
- Poursuivre les réflexions et actions en faveur des connexions inter-quartiers en matière de transports en commun, permettant notamment de desservir les commerces du centre-ville.

#### 4.1.2. PRÉSERVER LA ZONE COMMERCIALE DE LA BOUVERIE

Cette zone étant proche d'équipements structurants tels que la halte fluviale, la gare, l'aire de camping-cars, etc., il s'agit notamment de :

- Lutter contre la vacance commerciale,
- Poursuivre les réflexions et actions en faveur des connexions inter-quartiers en matière de transports en commun, permettant notamment de desservir la zone et ses abords.

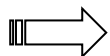
#### 4.1.3. MAINTENIR LA MIXITÉ DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS D'HABITAT MAJORITAIRE

À travers le P.L.U., la municipalité souhaite préserver dans les quartiers d'habitat majoritaire la mixité des fonctions habitat / activités / services / équipements, tout en veillant à ce que cette "cohabitation géographique" soit possible.

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.2. CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Les statistiques disponibles au 31 décembre 2015 indiquent que le territoire revinois regroupe **370 établissements, tournés majoritairement vers le commerce, les transports et les services divers** (à près de 65% d'entre eux).

Les établissements liés à une administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale sont ensuite les plus représentés, avant la construction (travaux neufs, rénovation, réparation ou maintenance) et l'industrie (malgré la crise, cette dernière offre encore le plus d'emplois locaux).

Les activités liées à l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont les plus faiblement représentées (0,3% des établissements).

Revin dispose de plusieurs entités économiques principales :

- le centre-ville et ses rues commerçantes,
- la zone d'activités (intégrant notamment Actimeuse) et la zone commerciale de la Bouverie,
- la zone d'activités Robert et Biard, proche de la fonderie Béroudiaux.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.2.1. CONFORTER LES ENTITÉS ÉCONOMIQUES PRINCIPALES DE REVIN

Il s'agit notamment :

- d'attribuer un classement adapté dans le P.L.U. associé à un règlement autorisant en principe les activités, implantations de nouvelles entreprises ou extension de sociétés préexistantes,
- de valoriser la proximité de l'A.304 et de la Belgique,
- de faciliter et de sécuriser leur accès par les modes de déplacements doux,
- de lutter contre la vacance commerciale.

##### 4.2.2. PROMOUVOIR LA RECONQUÊTE DES FRICHES

Il s'agit par exemple des friches industrielles identifiées dans le quartier de la Bouverie (anciens sites de Porcher, Ardam Electrolux, Oxame). Cette reconquête peut passer le cas échéant par des démolitions. Leur reconquête est source de projets divers (exemple : pépinière d'entreprises).

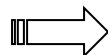
##### 4.2.3. VEILLER À PRÉSERVER LE PRINCIPE DE MIXITÉ DES FONCTIONS HABITAT / ACTIVITÉS

À travers le P.L.U., la municipalité souhaite préserver en zones urbaines la mixité des fonctions habitat / activités, tout en veillant à ce que cette "cohabitation géographique" soit possible (ex : interdire le cas échéant, les nouvelles activités industrielles, commerciales ou artisanales polluantes ou bruyantes, etc.).

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.3. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Le patrimoine naturel, culturel et historique de la ville de Revin présente un **atout** certain qu'elle s'attache à **exploiter et à préserver**, avec l'ensemble des professionnels et institutionnels du tourisme.

L'**Office de Tourisme communautaire Val d'Ardenne Tourisme** vise à développer l'activité touristique sur ce secteur par ses actions publicitaires.

La ville contribue également à se faire connaître, grâce notamment à un site Internet attractif.

**Les équipements touristiques publics se complètent avec une offre privée de restauration, mais une offre privée désormais limitée en matière d'hébergements** (gîtes et chambres d'hôtes).

Si l'activité touristique locale est déjà bien ancrée sur le territoire, elle peut encore être développée avec une dimension patrimoniale et grâce au tourisme vert. Les potentialités en termes de retombées économiques et de créations d'emplois ne sont pas encore épuisées.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.3.1. PROMOUVOIR ET LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Orientation transversale.

- valoriser les aires de décollage des parapentes,
- soutenir le développement de l'hébergement local.

##### 4.3.2. POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LA VALORISATION DES BORDS DE MEUSE DÉJÀ AMORCÉE

- en confortant les possibilités d'accueil des camping-cars (succès avéré de l'aire d'accueil n°1 aménagée rue du Port complémentaire au camping municipal),
- en soignant les paysages urbains et les implantations d'équipements de plein-air à proximité du camping municipal (aires de pique-nique en bord de Meuse, bouledromes, aire de jeux, etc.),
- en poursuivant la réalisation de chemins de promenades en bord de Meuse.

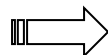
##### 4.3.3. DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

Dans un contexte de redynamisation la Ville souhaite poursuivre avec ses différents partenaires le développement de son attrait touristique, en particulier le tourisme fluvial et sa halte fluviale, pour continuer à capter au mieux les clientèles de passage et optimiser les retombées du tourisme fluvial sur son territoire (ex : Développer les activités nautiques sur la Meuse, dans sa partie non navigable).

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.3. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS *(suite et fin)*

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Véritables alternatives à la voiture individuelle, les modes doux sont 100 % non motorisés et non polluants. Vélos, rollers, piétons et trottinettes sont doux... pour l'environnement et la qualité de vie.

Le territoire de Revin est traversé ou proche de voies affectées à ce type de déplacements (ex : voie verte Trans'Ardenne empruntant le territoire sur plusieurs kilomètres).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...✍

#### 4.3.4. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL REVINOIS

*Orientation transversale.*

#### 4.3.5. DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX EN COHÉSION AVEC LA VOIE VERTE TRANS-ARDENNES

*Orientation transversale.*

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



La Ville de Revin compte 2979 lignes téléphoniques éligibles à la technologie A.D.S.L., avec un débit allant de 2 à 20 Mbps (données de 2015). Les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (N.R.A.) au réseau sont situés à Deville et Revin.

**Le développement des communications numériques** est au cœur des préoccupations de plusieurs lois votées depuis 2009 (Grenelle II, loi Pintat, etc.).

Un **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.)** a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Ardennes, et il a été approuvé en 2014. La loi n'impose pas de compatibilité entre les S.D.T.A.N., qui ont **valeur indicative**, et les documents d'urbanisme opposables comme les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.).

Ceci étant cette thématique fait partie intégrante du P.A.D.D.

La Région Grand Est déploie le programme dit « Losange » en faveur de la lutte contre la fracture numérique dans les territoires du Grand Est, vise à permettre aux habitants de vivre dans la première région connectée de France.

**Pour Revin, le déploiement de la fibre optique est programmé pour 2020.**

#### ...ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.4.1. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES FUTURES DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DU TRÈS HAUT DÉBIT À REVIN

Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, **l'accès au Très Haut Débit est un enjeu majeur pour tous**. Qu'on soit un particulier, actif ou retraité, qu'on soit une famille, un professionnel, un artisan, un indépendant ou une profession libérale, qu'on soit urgentiste ou médecin libéral, un élu, un propriétaire ou un locataire, qu'on gère un syndic ou un établissement scolaire, qu'on soit à l'école primaire ou qu'on soit lycéen... **avoir accès au Très Haut Débit est devenu utile et sera rapidement indispensable.**

Le développement des communications numériques est devenu l'un des facteurs importants à l'attractivité d'un territoire, **d'autant plus sur une commune comme celle de Revin, qui présente des enjeux économiques et touristiques renforcés**. La pratique du télétravail tend aussi à se développer de plus en plus.

**La municipalité entend accompagner les acteurs concernés dans leur démarche.**

##### 4.4.2. RENFORCER AU BESOIN LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

La municipalité est soucieuse de ne pas écarter d'emblée les possibilités d'amélioration de la couverture locale, qui reste néanmoins soumise au respect d'obligations environnementales (ex : étude d'incidences préalables sur le réseau Natura 2000).

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.5. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août 2015 offre aux communes une nouvelle compétence liée de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid (réseaux d'énergie).*

*Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers.*

*Le développement de ces réseaux au cours des prochaines années est lié aux objectifs nationaux de transition énergétique.*

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

*Le territoire de Revin présente aussi un potentiel hydroélectrique, qui peut toujours être encore valorisé à l'avenir (présence de deux barrages sur la Meuse, centrale d'Orzy et usine hydroélectrique « des chutes de Revin », proximité immédiate de l'aménagement hydroélectrique de Revin - Saint Nicolas - Les Mazures, Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)).*

#### 4.5.1. RÉFLÉCHIR À LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU PUBLIC DE CHALEUR ET/OU DE FROID

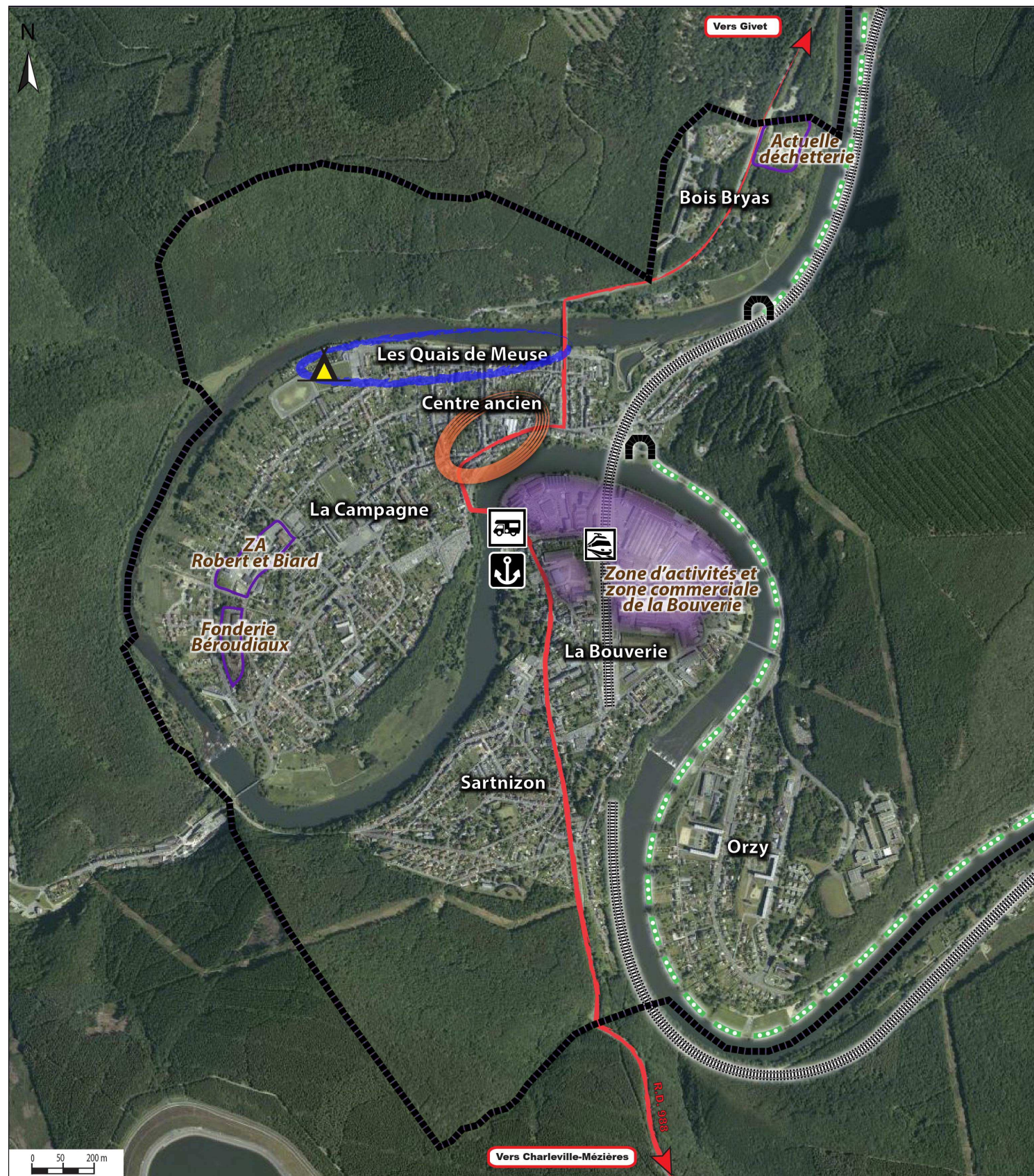
Les réseaux de chaleur, qui peuvent être mis en place par les collectivités sur leurs territoires afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).

La municipalité s'engage à réfléchir à la mise en place en place d'un réseau public de chaleur et/ou de froid (utilisant des énergies renouvelables ou de récupération), dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement.

Il est à noter que la réalisation d'un tel réseau dépend de contraintes de faisabilité technico-économiques diverses.

#### 4.5.2. VALORISER LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE

# CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES



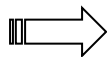
- Limite du territoire communal de Revin
- Gare
- Voie ferrée (passage sous un tunnel)
- R.D. 988
  
- VOLET ÉCONOMIQUE (Orientations n°4)**
  
- Équipement commercial :**
- Renforcer l'attractivité des commerces et de l'artisanat du centre-ville
  
- Développement économique :**
- Entités économiques principales à conforter
- Gare
  
- Développement touristique, culturel et de loisirs**
- Poursuivre et développer la valorisation des bords de Meuse et les autres pôles d'attractivités Revinois :
- Camping Municipal
- Halte fluviale
- Aire de camping-car
- Voie Verte (passage souterrain )
- Patrimoine naturel et architectural : cf. cartes précédentes

© Fond de plan : Géoportail  
Réalisation : DUMAY URBA

## 5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

### 5.1. SOUTENIR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



*La voie ferrée Charleville - Revin - Givet traverse le territoire parallèlement au tracé de la R.D. 1 à l'Est du ban communal, puis de la R.D. 988 au Nord du ban communal, et elle assure le transport de voyageurs et de marchandises.*

*C'est la 2<sup>ème</sup> ligne la plus fréquentée du TER Champagne-Ardenne (638 000 voyages en 2014) et elle connaît également un fort trafic de fret. C'est donc un axe vital pour le département des Ardennes et pour l'économie de la vallée de la Meuse*

*Concernant la gare de Revin, elle est ancienne (1862) et avantageusement proche du centre-ville (avenue Danton dans le quartier de la Bouverie-Sarnizon) et d'entités économiques revinoises (zone d'activités et zone commerciale de la Bouverie). Elle est dotée d'un parking pour les véhicules et les deux roues et elle est ouverte tous les jours de la semaine à des horaires variables.*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

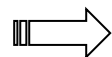
##### 5.1.1. SOUTENIR LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE

- en veillant au maintien de la gare de Revin et à la remise en état de la ligne Charleville-Revin-Givet,
- en favorisant la desserte ferroviaire de la zone d'activités de la Bouverie pour le fret, si possible à partir d'embranchements préexistants.

## 5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

### 5.2. VALORISER LA DESSERTE MULTIMODALE DU TERRITOIRE ET AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



Revin est traversée par la R.D. 988 et par la R.D. 1.

**Avec l'ouverture de l'A304 en 2019**, qui relie localement La Francheville à Rocroi et plus largement, Reims à Bruxelles, Revin dispose désormais d'une autoroute accessible à 13Km par la R.D.1., et les opportunités de désenclaver la vallée de la Meuse et le territoire revinois se concrétisent.

Dans la traversée de Revin, la R.D. 988 emprunte un tracé fortement marqué par le passé historico-industriel de la ville, et elle supporte un trafic local et de transit important, notamment aux heures de pointe (traversée des poids-lourds, etc.).

La R.D. 1 traverse le quartier d'Orzy et rejoint la R.D. 988 au niveau de la rue Gambetta. Un second tronçon en provenance de l'ouest du ban communal, rejoint la R.D. 988 à hauteur de la jonction entre la rue Jean-Moulin et l'avenue Jean-Baptiste Clément.

**La Meuse** n'est plus aujourd'hui la voie de communication principale de la commune, mais elle reste un moyen de transport et de desserte de la ville, et elle joue désormais un rôle majeur du point de vue touristique (ex : halte fluviale, camping).

**En termes de transports en commun** (hors scolaire), le territoire de Revin est desservi par plusieurs lignes régulières, et d'autres initiatives communales, associatives ou intercommunales complètent le dispositif (notamment en direction des séniors).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 5.2.1. RESTRUCTURER LES TRANSPORTS COLLECTIFS EN AMÉLIORANT LES DÉPLACEMENTS INTERQUARTIERS

- en pérennisant la ligne de bus ouverte depuis septembre 2016 reliant les quartiers de la Ville, incitant à rompre l'isolement et facilitant notamment le déplacement des séniors,
- en reconnectant le quartier des Bois Bryas au centre-ville (ex : par les transports collectifs et piétons) et en le rendant plus lisible depuis la route départementale.

Cette orientation est également en lien avec la lutte contre l'exclusion des ménages non motorisés.

##### 5.2.2. POURSUIVRE LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES DÉPLACEMENTS DOUX

- développer un circuit pédestre et cyclable partant et aboutissant à la Voie Verte pour mettre en valeur les points touristiques et historiques de la ville (signalétique directionnelle et informative en conséquence),
- entretenir et valoriser les liaisons douces existantes aux abords du centre ancien : Voie Verte, voies en bords de Meuse, ruelles pavées,... qui constituent des itinéraires de découverte touristique de Revin, mais également contribuent au lien social et aux liaisons interquartiers,
- inciter aux déplacements doux, particulièrement des écoliers, des collégiens et des lycéens, en leur assurant une sécurité optimale par des aménagements spécifiques,
- sécuriser la liaison piétonne entre les quartiers des Bois Bryas et du centre-ancien,
- favoriser et sécuriser les circulations douces vers les équipements collectifs structurants (ex : piscine municipale, terrains et salles de sport, Parc Rocheteau et Bois de la Chapelle, Salle Jean Vilar, etc.),
- retravailler les liaisons entre la Voie Verte et le centre-ville (contournement du tunnel de la voûte à l'étude),
- intégrer les Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire (STIC).

## 5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

### 5.2. VALORISER LA DESSERTE MULTIMODALE DU TERRITOIRE ET AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS *(suite et fin)*

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Véritables alternatives à la voiture individuelle, les modes de déplacements doux sont 100 % non motorisés et non polluants.

Vélos, rollers, piétons et trottinettes sont doux... pour l'environnement et la qualité de vie. Le territoire de Revin est traversé ou proche de voies affectées à ce type de déplacements.

Leur intérêt dépasse le strict cadre local avec des incidences notamment sur le plan touristique (ex : Voie verte Trans'Ardennes, etc.).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 5.2.3. POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS « DURABLES » ET DE L'INTERMODALITÉ

- renforcer les liens entre la gare ferroviaire, les transports en commun routiers, les liaisons douces, la halte fluviale, etc.

##### 5.2.4. RATIONALISER ET SÉCURISER LA CIRCULATION ROUTIÈRE EN CENTRE-VILLE

- poursuivre les opérations déjà engagées de mise en place de voies à sens unique et d'aménagement routiers.

##### 5.2.5. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DU STATIONNEMENT AUX RÉSIDENTS ET COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE

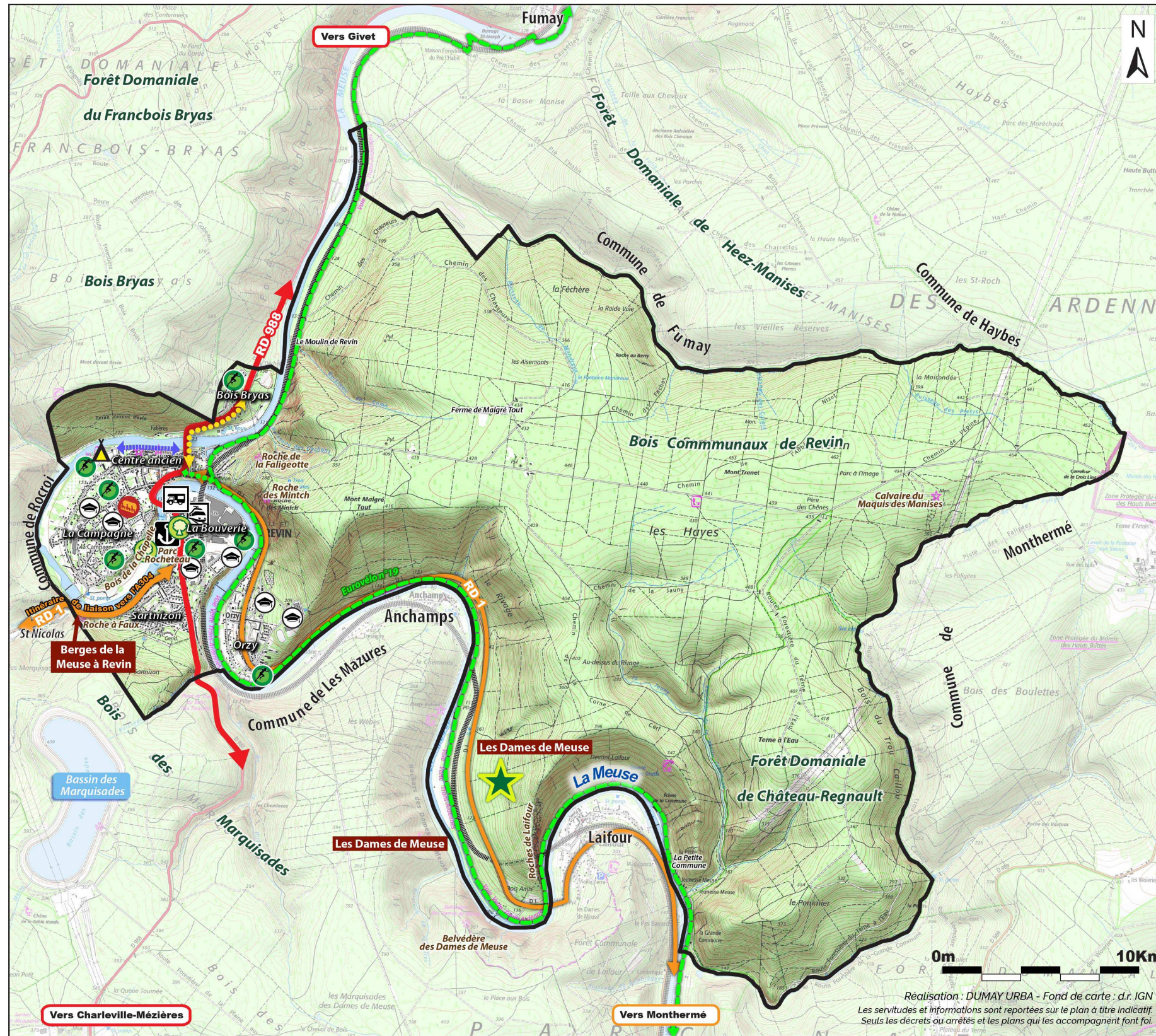
##### 5.2.6. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE OU HANDICAPÉES

- notamment sur les itinéraires reliant les principaux équipements collectifs et de loisirs.

##### 5.2.7. FAVORISER LE DÉSENCLAVEMENT DU TERRITOIRE REVINOIS

- utiliser la liaison A.304 vers Rocroi comme levier au désenclavement,
- créer des zones de dépassement sur le C.D. 1 (compétence du Conseil Départemental).

# CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS



— Limite du territoire communal de Revin

## TRANSPORT FERROVIAIRE


**Soutenir les démarches en faveur du maintien et du développement du trafic ferroviaire**

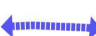
 Ligne Charleville-Mézières - Givet et gare de Revin


## DÉPLACEMENTS

**Poursuivre les actions en faveur des déplacements durables, de l'intermodalité et des liaisons «interquartiers»**

 Renforcer les connexions entre le quartier du Bois Bryas et le centre-ville

 Développer et améliorer les itinéraires de découvertes maillés avec la Voie Verte (Eurovélo n°19)

 Préserver, développer, valoriser et sécuriser la trame des mobilités douces, notamment sur les quais de Meuse

 Encourager la multimodalité en prenant en compte l'ensemble des pôles d'attractivités et notamment les équipements collectifs structurants

**Prendre en compte la trame routière et accompagner ses évolutions**

 Nuisances sonores et risques liés à la R.D. 988 à prendre en compte

 Désenclaver le territoire par l'A304

Réalisation : DUMAY URBA - Fond de carte : d.r. IGN  
Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif.  
Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.